Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERPRENE GEL

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ 1. **ENTREPRISE**

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : SADERPRENE GEL : 30022940/1/2 Code : Liquide. Type de produit

Utilisation de la substance/du

mélange

: Adhésif. néoprène

Fournisseur : BOSTIK SA

> 253 Avenue du Président Wilson 93211 La Plaine Saint Denis

FRANCE

: + 33 (0) 1 55 99 90 00 Telephone no. Adresse email de la sds.box-fr@bostik.com

personne responsable pour cette FDS

Numéro d'appel d'urgence

ORFILA

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

2. **IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 **STOT SE 3, H336** Aquatic Chronic 2, H411

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11

Xi; R36/38 R67 N; R51/53

Dangers physiques ou

chimiques

: Facilement inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

et vertiges.

Dangers pour

: Irritant pour les yeux et la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

l'environnement

terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage







Danger

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 1 de 11

révision
Ouick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

IDENTIFICATION DES DANGERS

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités

: Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. EN CAS D'INGESTION:

Consulter immédiatement un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Symbole(s) de danger



Indication de danger Phrases de risque

: Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

R11- Facilement inflammable.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S24- Éviter le contact avec la peau.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient du (de la)

: méthylcyclohexane

butanone

naphta léger (pétrole), hydrotraité

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Contient du (de la) colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 2 de 11

révision

[17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange Nature du produit : Adhésif.

			<u>Classification</u>		
Nom des composants	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
m éthylcyclohexane	CE: 203-624-3 CAS: 108-87-2 Index: 601-018-00-7	20 - 50	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
butanone	REACH #: 01-2119457290-43 CE: 201-159-0 CAS: 78-93-3 Index: 606-002-00-3	10 - 20	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
naphta léger (pétrole), hydrotraité	REACH #: 01-2119475514-35 CE: 265-151-9 Index: 649-328-00-1	10 - 20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
acétate d'éthyle	REACH #: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	10 - 20	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
colophane	CE: 232-475-7 CAS: 8050-09-7 Index: 650-015-00-7	< 1	R43	Skin Sens. 1, H317	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 3 de 11

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau

: Laver avec de l'eau et du savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas de brûlures chimiques, consulter un médecin dans les plus courts délais. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utilisables

- : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables
- : Ne pas utiliser de jet d'eau.

En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Poussière et fumées

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

: NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 4 de 11

révision

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé. entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

Classe de feu - Danemark : I-1
Autriche - Classe VbF : A I

Liquide inflammable très dangereux.

République Tchèque - Code d'emballage

: 1

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle				
méthylcyclohexane	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives				
	VME: 400 ppm 8 heures.				
	VME: 1600 mg/m³ 8 heures.				
butanone	Ministère du travail (France, 10/2007). Absorbé par la peau.				
	Notes: valeurs limites réglementaires contraingnantes, décret				
	n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article				
	R4412-149 du Code du Travail.				
	VLE: 900 mg/m³ 15 minutes.				
	VLE: 300 ppm 15 minutes. VME: 600 mg/m³ 8 heures.				
	VME: 200 ppm 8 heures.				
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	EU OEL (Europe, 11/2004).				
Trapita leger (petrole), flydrotraite	STEL: 1000 mg/m³ 15 minutes.				
	TWA: 1500 mg/m³ 8 heures. Forme: Toutes formes				
acétate d'éthyle	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites				
	indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et				
	1996.				
	VME: 1400 mg/m³ 8 heures.				
	VME: 400 ppm 8 heures.				
colophane	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives				
	VME: 0,1 mg/m³ 8 heures.				

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 5 de 11

révision
Quick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Gel] **Couleur** : Jaune.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 60°C (140°F)

Point d'éclair : Vase clos: -17°C (1,4°F)
Limites d'explosivité : Seuil minimal: 1%
Seuil maximal: 11,5%

Pression de vapeur : <110 kPa (<825 mm Hg) [température ambiante]

Masse volumique 0,81 à 0,84 g/cm³ [23°C (73,4°F)]

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Matières à éviter

 Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 6 de 11

révision

Quick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

SADERPRENE GEL

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat Espèces Dosage Exposition

 méthylcyclohexane
 DL50 Orale
 Rat
 >3200 mg/kg

 butanone
 DL50 Cutané
 Lapin
 6480 mg/kg

 DL50 Orale
 Rat
 2737 mg/kg

acétate d'éthyle DL50 Orale Rat 5620 mg/kg

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant Résultat Espèces Potentiel Exposition Observation

butanone Peau - Lapin - 24 heures 14 - Faiblement irritant milligrams

Peau - Irritant Lapin - 24 heures - 500

milligrams

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 7 de 11

révision

Quick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, foie, le système nerveux périphérique, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement

√oxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	— Test	Résultat	Espèces	Exposition
méthylcyclohexane	-	Aiguë CL50 5800 μg/l Eau de mer	Poisson - Striped bass - Morone saxatilis - Juvenile (Fledgling,	96 heures
butanone	-	Aiguë CE50 >500000 μg/l Eau de mer	Hatchling, Weanling) Algues - Diatom - Skeletonema costatum	96 heures
	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 μg/l Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Larves	48 heures
	-	Aiguë CL50 5600000 μg/l Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
acétate d'éthyle	-	Aiguë CE50 2500000 µg/l Eau douce	Algues - Green algae - Selenastrum sp.	96 heures
	-	Aiguë CL50 750000 μg/l Eau douce	Crustacés - Scud - Gammarus pulex	48 heures
	-	Aiguë CL50 212500 à 225420 μg/l Eau douce	Poisson - Indian catfish - Heteropneustes fossilis	96 heures
	-	Chronique NOEC 2400 µg/l Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	21 jours
	-	Chronique NOEC 75,6 mg/l	Poisson - Fathead	32 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres renseignements écologiques

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant **LogPow FBC Potentiel** 0,29 butanone faible 0,73 faible acétate d'éthyle

Eau douce

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer **AOX**

à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

minnow - Pimephales promelas - Embryon

PBT

P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 8 de 11 révision

[17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III	***************************************	Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée LQ7 Dispositions particulières 640H Code tunnel (D/E)
Classe ADN	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III	***	-
Classe IMDG	1133	MDHESIVES, containing flammable liquid. Marine pollutant (methylcyclohexane)	3	III	***	Emergency schedules (EmS) F-E, S-D
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III	***	Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié. (REACH Article no. 33)

: 08/11/2012.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

: butanone **RG 84** Naphta léger (pétrole), hydrotraité 4 bis acétate d'éthyle 84 colophane 65,66

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

Page 9 de 11

Surveillance médicale

médicale renforcée: non concerné

renforcée

Autres réglementations

Date d'édition/Date de

États-Unis

révision Ouick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Californie prop. 65

Nom des composants

Cancer
Reproducteur
Niveau de risque non significatif
Miveau de dosage maximum acceptable

Aucune substance répertoriée

Canada

Inventaire du Canada : Fous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Listes internationales

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire du Japon**: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les

composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] -

Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées

: R11- Facilement inflammable.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 10 de 11

révision

Quick-FDS [17175-48637-23384-011527] - 2015-01-08 - 13:30:37

SADERPRENE GEL

16. AUTRES DONNÉES

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des : F - Facilement inflammable

classifications [DSD/DPD] Xn - Nocif

Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 08/11/2012.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012.

révision

Date de la précédente : 27/08/2012.

édition

Version : 2.02

Élaborée par : Non disponible.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 08/11/2012. Page 11 de 11

révision